

3 contre-vérités sur la formation professionnelle d'après l'expert François Galinou

L'efficacité de la formation initiale française est régulièrement remise en cause. Avec un budget de plus de 50 milliards¹ d'euros consacré à l'éducation, notre pays occupe la 26^{ème} position en sciences, domaine d'évaluation de la dernière étude internationale PISA².

Qu'en est-il de la formation continue « à la française » et de son efficacité ?

Chaque année, 25 milliards d'euros³ (hors dépenses directes des entreprises) sont investis pour améliorer l'employabilité des salariés et la compétitivité des entreprises. Là aussi, la question de l'efficacité des sommes investies peut poser question. C'est pour cela que les pouvoirs publics ont mis en place la réforme du 5 mars 2014 dont l'objectif est de mieux garantir la qualité des formations.

François Galinou, expert français du marché de la formation professionnelle et président d'ICPF & PSI, partage son avis sur trois sujets qu'il considère comme des contre-vérités.

1/ Contre vérité N°1 : « Il y a assez d'organismes de formation »

Non, il y en a trop !

Aujourd'hui, l'offre est floue avec trop d'organismes déclarés et pas assez d'organismes de qualité. La loi a permis à toute personne qui déclare mener une activité de formation de recevoir des financements. Résultat : il existe un nombre record d'organismes de formation déclarés avec 90 000 structures dont certaines, informelles, montées uniquement pour obtenir du financement.

Grâce à l'application du décret qualité du 5 mars 2014, ce type de structure devrait disparaître et laisser place aux organismes de formation qui proposent des offres conformes aux critères réglementaires de qualité. Les 25 milliards d'euros de la dépense nationale pour la formation professionnelle et l'apprentissage, seront donc optimisés.

2/ Contre vérité N°2 : « Les professionnels de la formation se plaignent de la réforme du 5 mars 2014 qu'ils jugent trop compliquée et nuisible »

Non.

Le système est clair pour les professionnels de la formation qui ont anticipé le décret. Ils apportent la preuve de la qualité de leur prestation et de leur professionnalisme et sont aujourd'hui dans la perspective de la prochaine réforme.

En revanche, c'est plus complexe pour les entreprises. Certaines ne comprennent pas l'obligation de former leurs salariés et d'avoir recours à des organismes de formations référencés.

¹ Source : Ministère de l'Éducation nationale (<http://www.education.gouv.fr/cid120482/projet-de-loi-de-finances-2018.html>)

² Etude publiée en décembre 2016 qui concerne les élèves de 15 ans de l'OCDE.

³ Source : Chiffres de 2015. "Jaune" budgétaire consacré à la formation professionnelle annexée au projet de loi de finances pour 2018 – Novembre 2017

Elles n'ont pas changé leurs habitudes et continuent de s'adresser à des organismes de formation non référencés. Elles demandent donc à leur OPCA⁴ un financement qu'il leur refuse en indiquant que leur organisme de formation doit se faire référencer par Datadock. Les entreprises doivent désormais comprendre qu'il faut travailler avec des professionnels référencés pour que la formation soit financée.

Le système va gagner en efficacité d'année en année. Cette réforme du 5 mars 2014 offre une opportunité pour les professionnels de la formation puisque les financements seront alloués aux offres contrôlées ou certifiées « qualité ». Le marché ne comportera alors plus que des organismes de formation référencés.

3/ Contre vérité N°3 : « Datadock est une usine à gaz »

Non.

Mise en place par le décret qualité 2017, Datadock est une base de données unique sur la formation professionnelle.

Il permet aux financeurs d'obtenir les éléments concernant l'organisme de formation, les examiner et valider ou non la demande de financement vis-à-vis de 6 critères qualité définis par la Loi.

Les salariés et les managers ne doivent pas se soucier de Datadock car ce n'est pas un outil pour eux. Ils doivent seulement exiger que leur organisme de formation y figure.

Les prestataires de formation, eux, doivent être inscrits sur les catalogues de référence publics des financeurs, pour que leurs clients continuent de bénéficier de financements publics ou parapublics pour leurs actions de formation. S'ils ne disposent pas d'un label ou d'une certification type ICPF & PSI, ils doivent s'inscrire sur Datadock, mise en place par les OPCA et répondre à 21 indicateurs qui seront définitivement validés par ces derniers. L'inscription est simple et gratuite !

Nous sommes donc dans une phase transitoire de référencement des organismes de formation qui peuvent être désorientés s'ils n'ont pas anticipé les exigences qualité de la réforme.

A propos de ICPF & PSI

ICPF & PSI est l'Institut de Certification des Professionnels de la Formation et de la Prestation de Service Intellectuel. Créé en 1995, ICPF & PSI certifie les personnes physiques, professionnels de la formation et du conseil sur la base des normes ISO et AFNOR et sur 8 critères, en apportant la preuve de son professionnalisme et de sa capacité à satisfaire les exigences du client. Il est l'organisme de référence du secteur. Il compte 800 certifiés à ce jour.

A propos de François Galinou

Président de l'organisme de certification ICPF & PSI, François Galinou est l'un des meilleurs experts français du marché de la formation professionnelle. Membre de la commission Afnor de formation professionnelle et de l'ISO/TC232, Il dirige aussi PEDAGOGIC AGENCY qui accompagne les organismes de formation dans leurs démarches qualité visant la certification ISO. Il est également vice-président de l'AFREF, Association Française de Réflexion et d'Echange sur la Formation.

Contact Presse :

Caroline FICHERA – 01 47 61 49 33 – caroline@presse-enpersonne.com

⁴ Organismes paritaires collecteurs agréés